



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2026

Le vingt-trois juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/06/2026

Etaient présents : AURIA Céline, BERTHOLET Jean-Luc, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, BRIAND Nadège, CHABANEL Boris, DUTHEIL Richard, GAY Nathalie, GOURRIER Aurélien, GUILLIER François, HUMBERT-VALENTIN Audrey, HURÉ Fabrice, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, PERRET Christophe, PISOT Anne, QUENTIN-LU Kim, RIVIER-VIAL Claire.

Absents et pouvoirs : AUDINOS Sophie (pouvoir Laurent BOUCHARD), DALLES Catherine (Pouvoir Céline AURIA), JANOWSKI Matthieu (Pouvoir André BIANCO), ROUT Sabine (Pouvoir Audrey HUMBERT-VALENTIN)

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 23

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose Mme Audrey HUMBERT-VALENTIN, adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la séance du 19/05/2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire, sous la mandature précédente, par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2026_78	Restauration Toiture église de Tolvon Avenant N°1 au lot N°1 Charpente Couverture	Entreprise André VAGANAY 69360 SOLAIZE	D- 2 960.10 € TTC
2026_79	Renouvellement d'une concession N° 0022 carré 4 – 50 ans cimetière du Bourg		R- 1 430 €

2026_80	Contrat de prestation de nettoyage école élémentaire à compter du 01/09/2026 pour une durée d'un an renouvelable deux fois	LD Nettoyage 38500 COUBLEVIE	D- 29 371.20 € TTC
2026_81	Restauration toiture église de Tolvon Avenant N°2 au lot N°1 Charpente Couverture	Entreprise André VAGANAY 69360 SOLAIZE	D- 2 058.00 € TTC

2/ Délibération 2026 82: Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus,
Vu l'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026,

Considérant que la commune de Saint Etienne de Crossey, comptant 2 707 habitants, est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats et les conditions d'expression des groupes,

Considérant le projet de règlement intérieur du conseil municipal,

Sur exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune et qu'il s'appliquera pendant toute la durée du mandat en cours

3/ Délibération N°2026 83 : Approbation du règlement intérieur du service périscolaire

Rapporteur : Audrey HUMBERT VALENTIN

Madame la première adjointe rappelle que le service périscolaire (restaurant scolaire et garderie), est un service communal ,dont le règlement intérieur doit être défini par le conseil municipal.

Ainsi elle propose d'adopter le règlement intérieur du service périscolaire pour l'année 2026-2027, qui a été revu auparavant avec la responsable du service et les élus en commission enfance.

Après avoir pris connaissance de ce nouveau règlement et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents , le règlement intérieur du service périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

4/ Délibération N°2026 84 : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et financement entre l'AEJ et les communes de St Aupre, St Nicolas de Macherin et St Etienne de Crossey

Rapporteur : Audrey HUMBERT-VALENTIN

Il est rappelé le partenariat qui lie la commune de St Etienne de Crossey et l'association Animation et Expression Jeunes, depuis 2017, afin de proposer une offre de loisirs de qualité aux enfants et jeunes du territoire.

De nouvelles activités ont été développées par l'association au fil des années.

En 2003 les communes de St Etienne de Crossey et St Aupre inscrivent au Contrat Temps Libre l'action « centre de loisirs » portée par l'association Maison Pour Tous.

En 2006 le Contrat Temps Libre devient le Contrat Enfance Jeunesse. Il est cosigné par le Pays Voironnais, les villes de Tullins et Voiron, et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, puis renouvelé en 2010, 2014 et en 2018 pour 4 ans. Dans ce cadre, le Pays Voironnais reverse une prestation de service (PSEJ) aux communes du territoire porteuse de projets. Ce qui permet aux communes de St Etienne de Crossey et St Aupre de développer leur politique enfance/jeunesse.

Depuis 2007, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est géré par l'association « Animation et Expression Jeunes » qui a également un rôle de développement et de coordination de projets au niveau du bassin de vie, s'appuyant sur un projet éducatif rédigé à sa création suivi d'un projet associatif quelques années plus tard.

En 2017, suite à une étude de territoire, elle sollicite les communes pour mettre en place un projet expérimental : une ludothèque. Depuis, ce projet prend forme et se développe en répondant aux attentes du public comme des collectivités.

En 2018, une rencontre entre les dirigeants de l'association AEJ et le conseil municipal de St Nicolas de Macherin débouche sur une volonté commune de s'associer autour du nouveau projet porté par l'association, et pour la commune de s'inscrire dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

A partir de 2021, l'association s'engage à accompagner la création, puis, le renouvellement du Projet Educatif de Territoire pour le bassin, projet qui vient d'être renouvelé une troisième fois jusqu'en 2029.

En 2022, le Contrat Enfance Jeunesse devient la Convention Territoriale Globale. Les actions inscrites dans le CEJ restent les mêmes dans la CTG avec quelques évolutions de missions sur la coordination territoriale. Le directeur prend alors la mission de Chargé de coopération CTG. L'association est désormais cosignataire de ce dispositif et perçoit directement les aides de la CAF sous forme de bonus territoire en tant que porteur d'actions. Les subventions communales sont alors réajustées selon ce nouveau fléchage.

Par la présente, il s'agit de formaliser ce partenariat entre les trois communes et l'association AEJ concernant les missions

- Du pôle Enfance
- De la Ludothèque Casajoux
- Du pôle Jeunesse
- De coopération CTG.

En décembre 2024, un projet pour devenir Espace de Vie Sociale est déposé auprès de la Caf de l'Isère par l'AEJ, afin de maintenir le lien social entre les habitants. Cette demande d'agrément de l'AEJ a reçu un avis favorable en avril 2025.

La convention proposée au conseil municipal permet de déterminer les modalités de partenariat entre les trois communes St Etienne de Crossey et St Aupre St Nicolas de Macherin et l'association AEJ et notamment les moyens mis à disposition et les modalités de versement des subventions, soit un acompte de 15 000 € versé en février 2026 et le solde 37 818 € qui sera versé avant le 30/06/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat avec l'association Animation et Expression Jeunes, les communes de Saint Aupre et de St Nicolas de Macherin seront également signataires de cette convention.

Nadège BRIAND précise que la clef de répartition entre les trois communes est très équitable et elle est partagée en fonction de l'occupation de chacune des communes au sein de l'association.

5/ Délibération N°2026 85: Autorisation de signature convention de mandat : mise en œuvre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 -AMI CHENE

Rapporteur : François GUILLIER

Considérant l'enjeu que représente aujourd'hui la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de diminuer le coût énergétique, la maîtrise de la demande en énergie est devenue une préoccupation majeure pour toutes les collectivités.

Les objectifs fixés successivement par les lois Grenelle I et II, puis par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposent des obligations de performances énergétiques du patrimoine, des modalités opérationnelles de contrôle du respect de ces exigences, ainsi que des sanctions en cas de non-respect de l'obligation de réduction de niveau de consommation d'énergie finale.

Face à cette situation énergétique et environnementale, et dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, les collectivités sont incitées à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite porter le projet suivant : Audit Energétique des bâtiments suivants :

Ecole maternelle, école élémentaire, mairie et local communal, rue du Tram (ex-poste)

Les objectifs principaux du projet sont :

- 1.Établir un bilan énergétique : Fournir une vision stratégique des investissements énergétiques des collectivités en réalisant un bilan détaillé de leurs bâtiments.
- 2.Améliorer la performance énergétique : Identifier des scénarios d'amélioration pour optimiser la performance énergétique des bâtiments.
- 3.Assurer le confort des usagers : Améliorer le confort thermique, notamment en été, et la qualité de l'air intérieur.
- 4.Faciliter la prise de décision : Aider les maîtres d'ouvrage à décider des investissements appropriés en fournissant des données chiffrées et argumentées.
- 5.Préparer les demandes d'aides publiques : Utiliser les résultats des audits comme référence pour les demandes de financements publics, tels que le Fonds Vert, la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et la DSIL(Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- 6.Conformité réglementaire : Aider les maîtres d'ouvrage à se conformer aux exigences du Décret Eco-Energie Tertiaire (DEET).

Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à :

- **7 850 € HT pour le site des ECOLES**
- **3 950 € HT pour la MAIRIE,**
- **2 040 € HT pour le bâtiment public communal**
- **Soit un total de projet de 13 840 € H.T.** prenant en compte tous les produits et les recettes affectés audit projet.

Or, TE38 l'AGEDEN, le SDIS38 et l'intercommunalité SMVIC sont lauréats d'un appel à projet CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE lancé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) ayant notamment pour objectif d'apporter un financement aux études énergétiques.

Le projet, « Audit Energétique de 13 840 euros », de la collectivité a été retenu dans le cadre de la convention de Partenariat conclu. Il est alors éligible à un **financement de la part de la FNCCR au titre du Programme ACTEE+ PRO INNO 66 – Fonds CHENE à hauteur de 80 % du coût définitif du projet** figurant pour les écoles et 65% du coût final du projet pour la mairie et le bâtiment communal rue du Tram .

Le financement prévisionnel du projet est établi comme suit (une ligne par opération) :

Financement de la FNCCR dans le cadre du programme : CEE ACTEE PRO INNO 66 - AMI CHENE	Autre financement public : Nom de l'organisme : (si existant)	Reste à charge pour la Collectivité
ECOLES 6 280 € HT	0,00 € HT	1 570,00 € HT
MAIRIE 2 567,50 € HT	0,00 € HT	1 382,50 € HT
BATIMENT PUBLIC COMMUNAL 1 326,00 € HT	0,00 € HT	714,00 € HT
Soit un total de 10 173,50 € HT	0 ,00 € HT	3 666,50 € HT

Il est proposé que la collectivité s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ledit projet retenu par les bénéficiaires lauréats dans le cadre de la convention de Partenariat avec la FNCCR et de demander à TE38, en tant que coordinateur du groupement des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE.

Pour ce faire, il est proposé de conclure une convention avec TE38 afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet ainsi que les modalités d'attribution et de versement de ladite contribution.

Le versement de la contribution financière de la FNCCR, au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE, à la collectivité par TE38, ne sera applicable que sous réserve :

- de la transmission par la collectivité à TE38 : des justificatifs de dépenses (facture), d'une copie du rapport de la prestation et du remplissage des annexes fournies par TE38 ; dans un délai maximum de 4 mois à compter de la date de signature de la convention.
- du versement effectif des fonds par la FNCCR à TE38 dans le cadre de son partenariat. Aucune avance de fond ne sera réalisée par TE38. En cas de non-versement des contributions par les financeurs obligés du Programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE, et ce, pour quelque motif que ce soit, TE38 ne saurait être tenu responsable du retard ou du non-versement des fonds à la collectivité.
- du respect par la collectivité des obligations mentionnées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

- De mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité le projet, « Audit Energétique des deux écoles, de la mairie et du bâtiment communal rue du Tram pour 13 840 euros H.T », retenu
- dans le cadre de la convention de Partenariat conclue entre la FNCCR, TE38 et l'AGEDEN, le SDIS38 et l'intercommunalité SMVIC dans les conditions prévues par la convention.
- De demander à TE38, en tant que coordinateur du groupement de commande des bénéficiaires lauréats, l'attribution de la contribution financière au titre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE, dans les conditions prévues par la convention.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière pour la mise en œuvre du programme CEE ACTEE PRO INNO 66 – AMI CHENE avec TE38, telle qu'annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents relatifs au projet.

Monsieur le Maire précise que le dossier relatif à la végétalisation des cours d'écoles avec la société Takt est actuellement en pause, en attente des résultats des études thermiques.

Nadège BRIAND demande si le bâtiment de la Varlope a fait l'objet également d'étude thermique, François GUILLIER lui répond que non à ce jour.

Nadège BRIAND pense qu'il serait intéressant de voir pour ce bâtiment avec d'autres dispositifs existants avec la CAPV ou l'ADEME.

6/ Délibération N°2026 86 : Décision modificative N°1 BP 2026

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le maire expose à l'assemblée délibérante, qu'il convient de modifier les crédits votés au budget primitif 2026 pour les motifs suivants :

Il est nécessaire de prévoir des crédits pour la réalisation d'audits énergétiques, sur les bâtiments scolaires, (école maternelle primaire et extension) ainsi que sur le bâtiment mairie et bâtiment public communal Rue du Tram (ancienne poste).

En section d'investissement dépenses, **il convient d'augmenter les crédits à l'article 203 :**

Pour un montant total d'audits de **16 608 € TTC** (9420 € ttc pour les bâtiments scolaires, 4 740 € ttc pour la mairie et 2 448 € ttc pour le local public communal Rue du Tram)

Pour **5 580 € TTC** correspondant à l'option 3 dans le cas où cette dernière serait retenue dans cette opération.

Soit une augmentation des crédits au compte 203 de 22 188 Euros TTC.

De diminuer l'enveloppe inscrite au BP 2026 pour le gymnase à hauteur de – 12 014,50 € correspondant aux dépenses TTC des audits diminuées du montant des subventions. Le taux de subvention pour l'audit des écoles est de 80% du montant HT, celui retenu pour les audits mairie et bâtiment public communal est de 65%. Soit une subvention pour l'ensemble des audits de 10 173,50 euros

En section d'investissement recettes, il convient d'inscrire une subvention correspondant à 80% de la dépense hors taxes pour les audits des écoles et 65 % de la dépense hors taxes pour les bâtiments mairie et local public

communal rue du Tram, soit un total de recettes supplémentaires de 10 173,50 €, venant augmenter les recettes de la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre donc en recettes et dépenses à la somme de 6 226 729,53€

Monsieur le maire, propose de modifier le BP 2026 de la manière suivante :

	DEPENSES		RECETTES	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
231 travaux de bâtiments « gymnase »	12 014,50			
203 ETUDES audits énergétique 3 sites		22 188,00		
1328 SUBVENTIONS ACTE CHENE AUDITS énergétiques ECOLES MAIRIE BAT PUBLIC COMMUNAL				10 173,50
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	12 014,50	22 188,00	0,00	10 173,50
TOTAL GENERAL	10 173,50		10 173,50	

Le Conseil Municipal ; sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré,

Approuve la présente Décision Modificative N°1, par 23 voix pour.

7/Délibération N°2026 87 : Demande de subvention d'équipement projet « Territoire Numérique Educatif »

Rapporteur : Audrey HUMBERT-VALENTIN

Le dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE), soutenu par l'Etat favorise l'accélération des usages du numérique au service de la réussite des élèves.

Pour l'Isère, c'est le Département qui déploie ce projet.

La précédente équipe municipale de Saint Etienne de Crossey avait candidaté pour ce dispositif afin d'obtenir une subvention d'un montant de 1 897.20 € pour l'achat de 12 tablettes et 12 coques pour les enfants de l'école maternelle d'un montant de 4 096.80 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer la convention entre le département de l'Isère et la commune pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Céline AURIA précise que les tablettes permettent un apprentissage en petit atelier et est utilisé pour les enfants en difficulté et permet de varier les supports.

Boris CHABANEL précise qu'il votera contre cette délibération. L'exposition aux outils numériques est un sujet majeur et cette proposition de délibération va à l'encontre du rapport remis par des experts au président de la République avec la proposition n°11 :protéger les enfants de moins de 6 ans de l'exposition aux écrans, notamment dans les lieux d'accueil.

Ouvrage de Servane MOUTON, neurologue, préconise de ne pas utiliser des écrans pour les enfants de moins de 6 ans.

Exemple des pays scandinaves , qui reviennent en arrière et qui investissent dans des manuels scolaires.

M le Maire abonde les propos de Boris CHABANEL, il votera contre.

Aurélien GOURRIER, un retour clair devra être fait aux enseignantes de l'école maternelle, à l'issue de ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'autorise pas la signature de cette convention car ne valide pas l'achat de tablettes pour des enfants de moins de 6 ans dans une école maternelle, par 16 voix contre l'utilisation de tablettes pour des enfants de moins de 6 ans ,3 abstentions (QUENTIN-LU Kim, BIANCO André, JANOWSKI Matthieu) et 4 Voix pour l'achat des tablettes pour utilisation par les enfants de l'école maternelle (RIVIER-VIAL Claire, HUMBERT-VALENTIN Audrey, AURIA Céline, AUDINOS Sophie).

La convention entre le Département et la commune pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt : Territoire Numérique Educatif ne sera donc pas signé par M le Maire, car la subvention ne sera pas demandée, l'achat des tablettes ne se réalisant pas.

La délibération n'est pas adoptée.

8/Délibération N°2026 88 : Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Fabrice HURÉ

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer des emplois permanents pour faire face à un besoin lié à un départ à la retraite d'un agent administratif à temps non complet, il est proposé de créer les emplois permanents suivants :

-un emploi d'adjoint administratif à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 28h

-un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 28h

Il est proposé également de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet suite à la réussite de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'un agent administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer les poste cités ci-dessus à compter du 24/06/2026.

POINTS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission Enfance Jeunesse Solidarités Seniors :

Audrey HUMBERT-VALENTIN fait un point sur la commission:

-Petite enfance, pour le multi accueil des Zébulons, un rdv est fixé pour le calcul de la clef de répartition entre les communes.

Par rapport à la canicule et pour le public 0-3 ans, la climatisation est en place depuis 2019 dans la grande salle, les dortoirs et le bureau.

-Enfance jeunesse : depuis vendredi 19/06, en raison de la canicule et du passage en vigilance orange, l'académie de l'Isère autorise les parents à ne pas mettre à l'école leurs enfants , l'après-midi. Pour ceux qui restent à l'école, adaptation des activités.

En maternelle , la température dans les classes est de 27 à 28° les après-midis et en élémentaire de 27 à 29°. La mairie a fourni des brasseurs d'air aux classes, des couvertures de survie ont été mises sur les portes fenêtres et du blanc de meudon sur les vitres.

Les fenêtres sont ouvertes le plus tôt possible le matin.

Mail envoyé aux parents pour leur expliquer ce qui a été mis en place par la municipalité.

Les programmes scolaires ont été terminés par les enseignants, sur les deux semaines restantes d'école, ce seront des révisions.

Constat environ 50% des enfants rentrent chez eux les après-midi.

Remise des cadeaux (calculatrice et clef USB) aux élèves de CM2.

PPMS : exercice de confinement dans les classes

En raison de la chaleur, le traiteur servira des repas froids à partir de vendredi 26/06.

Poursuite du travail de projet de végétalisation des cours d'école

CCAS : en raison du passage en vigilance orange, les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables sont appelées par les membres du CCAS, pour leur rappeler les consignes en période de canicule et savoir si ils souhaitent être contactés régulièrement par le CCAS. Cela comprend 25 personnes en incluant les personnes bénéficiaires d'aide du département.

Le formulaire d'inscription sur ce registre est dans le bulletin "les Echos de Crossey" à venir.

AEJ : CA avec la présentation des chiffres de fréquentation et du budget à venir. Présentation également de la nouvelle équipe.

Commission Patrimoine communal- Travaux :

François GUILLIER fait un point sur la commission :

- Chantier Eglise de Tolvon : réfection toiture, la route est barrée en journée. Désamiantage terminé
- Salle multi activité : Suite des travaux gros oeuvre, l'entreprise TOMAI finalise les murs banche côté local technique avec toiture terrasse dans la foulée avant de terminer leur travail sur l'espace arrière de fond de scène échéance finale fin juillet.

Les entreprises de second oeuvre ont bien avancé dans la partie (petite salle et plateau accueil toilettes-cuisine-repas), elles continueront sur la partie scène et grande salle dès achèvement du gros oeuvre. Côté charpentier, après mise en place des structures bois le travail de couverture est engagé sur la grande salle et suit le planning

Nous venons d'avoir confirmation que le sol de la grande salle sera conforme à la réception d'une future tribune sans avenant.

A ce jour aucun changement sur le prévisionnel de livraison toujours annoncé au 16 Décembre 2026

- Lancement étude thermique sur différent bâtiments(école maternelle, école élémentaire , mairie et ancienne poste) la semaine 27 par la société TIMEOV

Le 02/07/26 visite technique des bâtiments avec une enquête auprès des utilisateurs

Le 19/06/2026, deux enregistreurs de températures ont été posés dans les écoles

Retour de cette étude en septembre.

- Projet végétalisation : financement Parc Naturel Régional de la Chartreuse et contrat "eau-climat".

Une réunion de travail a eu ce jour avec le PNRC et le CAUE, le dossier doit être bouclé mi-septembre.

- Point à temps et PATA : travaux réalisés à 80% sur la commune. Des devis ont été demandés à Colas pour des rues qui ont besoin d'entretien.

- Diverses reprises de Tampons : rue du Charrat, rue du Magnin, reprise de bitume rue du tram autour d'un candélabre

- GEPU : rencontre et présentation de leurs missions

- Déneigement des voiries privées et lotissements privés :

Cinq réunions planifiées pour rencontrer les présidents des A.S.L. et les particuliers pour leur annoncer l'arrêt des déneigements sur ces axes privés à compter de la fin de convention de septembre 2026.

Première réunion le 22/06/2026.

Nathalie GAY demande le système de chauffage et de refroidissement envisagé pour ce site, ce sera de la géothermie avec un plancher rafraichissant et la baie vitrée se trouve côté nord.

Commission Support-Services Généraux :

Kim QUENTIN-LU fait un point sur la commission :

- Lancement de la saison du camping municipal avec l'ouverture le lundi 15/06/2026, qui est déjà complet le 22/07 avec le passage du Tour de France
- Cyber sécurité informatique de la mairie : un expert va faire un audit à titre gracieux de l'informatique des services communaux.
- Travail en cours sur un outil de collaboration pour l'équipe municipale
- Réorganisation de la salle du conseil municipal : aménagement et matériel, le mobilier est vieillissant, rencontre d'acteurs du Pays Voironnais qui travaille avec du matériel de remplacement
- Travail sur un outil pour les demandes de réservation des salles municipales
- Travail sur les modalités de prêt / location des salles municipales
- Réflexion sur les conditions de mise à disposition des salles et du matériel, un travail sur les conventions avec les associations est à effectuer.

Commission Urbanisme-Déplacements :

Laurent BOUCHARD fait un point sur sa commission :

- Dossier adressage : 80% des adresses sont certifiées, pose des plaques en cours.

- Dossiers d'urbanisme : 106 dossiers instruits depuis le 01/01/2026 et 50 déposés depuis le début de ce mandat

- Réunion le 18/06/2026 avec les sénateurs au sujet des contentieux en matière d'urbanisme.

- Cartographie des risques à reprendre en 2027-2028

- PCS : à travailler en intégrant le sujet sur la canicule

- PLU : comité consultatif à lancer

Commission Environnement- Cadre de Vie :

Johanna BOULOS fait un point sur la commission:

- Feuille de route Biodiversité” finalisée avec les remarques des membres de la commission.
- Feuille de route “Exemplarité” présentation en réunion plénière et en conseil municipal

-Visite ENS

-Recensement parcs et jardins dans le cadre de la loi ZAN

-Atelier ambroisie proposé avec le réseau FREDON le 28/07/2026 à destination des élus et des agents

-Réunion antenne relais : échanges réguliers avec le collectif anti antenne

-Rencontre association du Pic Vert le 06/07/2026 à l'église de Tolvon au sujet de la biodiversité et des travaux communaux

Prochaine réunion de la commission le 24/06/2026

Anne PISOT informe que le comité syndical du Parc Naturel Régional de la Chartreuse s'est réuni le 10/06/2026 avec le renouvellement des délégués dans les intercommunalités et les communes.

La présidente du PNRC est Mme Corinne WOLFF, qui est également vice-présidente du conseil départemental de la Savoie.

Election des délégués dans les différents collèges (villes portes, communes centre, intercommunalité...)

Anne PISOT a été élue membre du bureau syndical au titre du collège des communes centre.

Commission Communication- Vie du Village- Associations :

André BIANCO fait un point sur la commission :

- Distribution du bulletin municipal Les Echos de Crossey avec une insertion du formulaire d'inscription sur le registre des personnes vulnérables
- Associations : planning validé pour les salles communales et le gymnase
- 04/09/2026 à 18h : forum des associations
- AG de l'association des Dauphins de Crossey le 04/07/2026
- Fête des écoles ce 27/06, spectacle le samedi matin et kermesse à 17h.
- Refonte du bulletin municipal à travailler : le contrat arrive à échéance en fin d'année.

Céline AURIA précise que la saison culturelle est en cours, des contacts sont pris avec des compagnies. Nadège BRIAND demande pour quelle période est prévue la saison culturelle, elle est prévue de débiter au second trimestre 2026.

Prochaine réunion de la commission le 29/06/2026

Brèves stéphanoises :

- Canicule : notre priorité sera d'anticiper afin d'être prêt pour les années suivantes
- Rencontre avec le gérant de l'Auberge Refleurie au sujet de plaintes récurrentes du voisinage et des problèmes de stationnement aux abords du restaurant. Un travail doit être mené sur le stationnement Rue de la Tour.

Nadège BRIAND demande si une opération de sensibilisation peut être faite par le policier municipal avant de verbaliser pour stationnement gênant. M le Maire précise qu'il a demandé au policier municipal de verbaliser mais il n'est pas toujours présent sur la commune.

Richard DUTHEIL précise qu'il existe des parkings à proximité, mais l'information est-elle donnée ?

Il est prévu que le restaurant informe ses clients sur la présence de parkings à proximité.

- Première conférence territoriale départementale le 05/06 dernier, avec l'obtention d'une dotation territoriale de 276 000 € pour la construction de la salle multi-activités et 11 000 € dans le cadre de la subvention 1 arbre/ 1 habitant.

Trois conférences sont organisées annuellement, M le Maire participera à ces réunions importantes pour l'attribution de subventions.

- 15/06/2026 : M le Maire, accompagné de Jean-Luc BERTHOLLET ont rencontré trois sénateurs de l'Isère à Saint Cassien, très intéressant.

M Damien MICHALLET a déposé un texte au sénat sur les gens du voyage. Possibilité de rencontrer à nouveau les sénateurs si besoin.

- 16/06/2026 : lancement du tour de France à Voiron, dont une arrivée du tour est prévue le 22/07/2026 et un départ le 23/07/2026 à Voiron. Les coureurs ne passeront pas par St Etienne de Crossey.
- Nouveau vol sur le chantier de la salle multi-activités, des câbles basse tension ont été coupés.
- Vigilance pour les habitations avec les congés , dispositif voisins vigilants.
- Du 29/06 au 14/08/2026, campagne sur la commune pour réunir des fonds pour l'Unicef. Attention à des personnes mal intentionnées qui peuvent profiter de faire des repérages lors de cette campagne. Important de sensibiliser nos anciens.
- 22/06/2026 : signature du contrat « eau et climat », qui permettra d'obtenir des subventions dont la végétalisation à hauteur de 50%.
- CAPV : Conseil communautaire, beaucoup de nomination, commission d'appel d'offres, CIID, commission consultative des services publics locaux.
Elections professionnelles pour le comité social territorial de la CAPV.
Freddy REY a présenté l'organisation des services de la CAPV, mais actuellement , il manque un DGS, ce sont trois directrices qui en assument l'intérim.
Au mois de septembre, organisation et constitution des commissions au sein de la CAPV.

- Agenda :

Prochains conseils communautaires de la CAPV : 29/06 à 19h et le 20/07 à 19h

Prochain conseil municipal : 25/08/2026 à 19h30

Public :

Mme Carole VACHON, pose une question en tant qu'habitante du lotissement la Grande Forêt, elle a reçu un courrier de la mairie qui va dénoncer la convention de déneigement sur toutes les voies privées de la commune et elle s'interroge sur les raisons de cet acte.

Laurent BOUCHARD lui répond que cette décision a été prise pour assurer la sécurité des agents communaux sur les voies privées, par rapport aux assurances.

Clôture de la séance à 21h15

Le Maire
Fabrice HURÉ

Secrétaire de séance
Audrey HUMBERT-VALENTIN

